

Programme de la Formation

# FEEBât DynaMOE 1 : Une maîtrise d'oeuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

5 jours soit 35 heures de formation

21 heures en présentiel - 14 heures en formation à distance  
3 étapes de validation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
DynaMOE 1 - projet du particulier  <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 13 avril 2022  <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 2 janvier 2023  <u>Étapes à valider</u> : 3  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 10 juin 2022	Distanciel synchrone	mercredi 13 avril 2022, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Distanciel synchrone	mercredi 4 mai 2022, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Présentiel	jeudi 19 mai 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Distanciel synchrone	mercredi 1 juin 2022, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Présentiel	mercredi 15 juin 2022 au jeudi 16 juin 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La France s'est fixée pour objectif de réussir sa transition énergétique des énergies fossiles vers une société sobre énergétiquement et utilisant les énergies renouvelables, ainsi que de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le secteur des bâtiments existants constitue un des gros consommateurs énergétiques du territoire, pour lequel des démarches d'efficacité énergétiques doivent être mise en place.

L'enveloppe des bâtiments constitue très souvent le levier le plus puissant de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Un architecte est automatique « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

La mention "RGE" ("Reconnu Garant de l'Environnement") vise à identifier les professionnels réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables.

**Les audits énergétiques de maisons individuelles réalisés par des architectes formés aux modules DynaMOE, deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE).** [Voir complément d'information ici](#). Si un architecte veut être référencé et pouvoir réaliser des audits énergétiques, il doit transmettre les attestations de formation aux modules FEEBAT DynaMOE sur son espace personnel du site du Conseil National de l'Ordre des Architectes.

**Suivre cette formation permet d'accéder au marché du particulier. Pour accéder au marché du logement collectif, complétez votre parcours en suivant la formation : DynaMOE 2**

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Être qualifié « auditeur énergétique » au sens du décret n°20186-416 - cette prestation auprès des particuliers est éligible au CITE et à MaPrimeRénov'

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

### TOUTES NOS FORMATIONS PEUVENT BÉNÉFICIER DE PRISE EN CHARGE SUIVANT VOTRE STATUT

[Découvrez ici les prises en charge DynaMOE](#)

**LIBERAL**, vous dépendez du FIF PL : Formation FEEBât : prise en charge à 100% du coût pédagogique (en fonction de votre dossier) : 50 % par EDF en plus de votre enveloppe annuelle et 50% par le FIF PL pris sur votre enveloppe annuelle (en fonction des fonds restants). Ne faites pas de demande de prise en charge préalable, nous vous faisons parvenir un dossier à déposer à l'issue de la formation. Cette formation entre dans le dispositif de formation FEEBât MOE. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Procédure de prise en charge : un dossier de «Demande de remboursement» version papier vous sera remis à l'issue de la formation et vous devrez le retourner complet par voie postale au FIF PL, dans les 15 jours suivant la fin de votre formation.

De plus, dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur [le site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**SALARIÉ(E)** vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Architectes

## PRÉREQUIS

Avant la session, il vous sera demandé de remplir un questionnaire de positionnement préformation, afin de déterminer votre niveau et permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des acquis de chacun.

Les prérequis afin d'accéder et de suivre cette formation sont les suivants :

- Savoir reconnaître les déperditions thermiques d'un bâtiment
- Avoir des connaissances générales sur : les différentes familles d'isolants ; les menuiseries extérieures ; les composants d'une paroi ; l'étanchéité à l'air ; les ponts thermiques ; les ventilations ; les sources d'énergie ; les systèmes énergétiques
- Avoir des connaissances générales sur la vapeur d'eau et les phénomènes de condensation

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail le lendemain de la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**DynaMOE 1 - projet du particulier**

5 jours soit 35 heures de formation  
21 heures en présentiel - 14 heures en formation à distance  
3 étapes de validation

**Modalité d'apprentissages** : Mixte - Présentiel/Distanciel

**ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION**

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mercredi 13 avril 2022, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
Distanciel synchrone	mercredi 4 mai 2022, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
Présentiel	jeudi 19 mai 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle
Distanciel synchrone	mercredi 1 juin 2022, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
Présentiel	mercredi 15 juin 2022 au jeudi 16 juin 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle

**Ouverture de la plateforme de formation** : 13 avril 2022  
**Fermeture de la plateforme de formation** : 2 janvier 2023  
**Étapes à valider** : 3  
**Date de l'évaluation finale** : 10 juin 2022

**OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- dresser l'état initial d'un bâtiment
- connaître les solutions techniques performantes
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation
- connaître et choisir les outils adéquats
- élaborer un programme de rénovation
- savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

**FORMATEUR(S)**

BOGGETTO Jérôme - Ingénieur UTC – Génie des Systèmes Urbains- Responsable d'Agence

**OUTILS PÉDAGOGIQUES**

**Formation en blended learning - mixte présentiel et distanciel / voir suivant la programmation** : des classes virtuelles + du temps en présentiel + 10h de travail en autonomie totale sur notre plateforme e-learning.

Les modules à distance sont les bases utiles afin de bénéficier totalement de la formation. La ou les journées en présentiels (suivant la programmation) permettront une interaction qui renforcera les apports théoriques. Des travaux personnels seront proposés en intersession, avec correction/bilan. Des retours expérimentiels viendront compléter les apports dispensés par les intervenants.

Un suivi sera assuré par le formateur référent par l'intermédiaire du forum, exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé

pour favoriser l'échange de pratique entre participants.

Pour vous accompagner, des assistances pédagogiques, techniques et administratives seront assurées par l'administrateur de la plateforme e-learning MAJEEC. L'administrateur délivrera un accès à la plateforme et en assurera le suivi par un tracking sur la connexion et une assistance par mail et téléphone (délai de réponse de 48h maximum : jours ouvrés).

MAJ Formation Continue : 05 57 14 06 97 / formation@maj-na.fr

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

## PROGRAMME

### Etape 1 « SAVOIR » : 16 séquences et 2 webinaires

Durée : sur 4 semaines

- Dresser l'état initial d'un bâtiment
- Connaître les solutions techniques performantes
- Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

### Etape 2 « FAIRE » : Etudes de cas et mises en situation

Durée : 1 jour

- Dresser l'état initial d'un bâtiment
- Connaître les solutions techniques performantes
- Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

### Etape 3 « SAVOIR » : 4 séquences et 1 webinaire

Durée : sur 3 semaines

- Connaître et choisir les outils adéquats
- Élaborer un programme de rénovation

### Etape 4 « FAIRE » : Études de cas et mises en situation

Durée : 1 jour

- Connaître et choisir les outils adéquats
- Élaborer un programme de rénovation

### Etape 5 « ÊTRE » : Jeux de rôle et mises en situation

Durée : 1 jour

- Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage